



LA FARLÈDE

# Plan Local d'Urbanisme

modification n°5

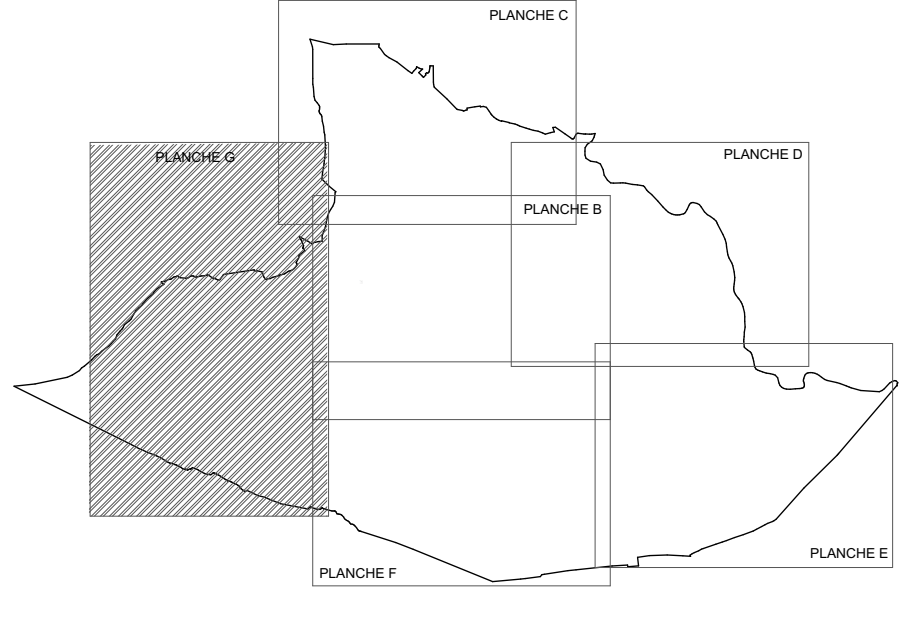



PLANCHE GRAPHIQUE 4C  
1/2000

Travail de conseil & réalisation de  
Cabinet Municipal 6/23/16/2023  
approuvé les dispositions du Plan Local d'Urbanisme modifié



PROCÉDURES	DATE D'APPROBATION DCM
Plan Local d'Urbanisme	22/03/15
Modification n°1	07/04/14
Modification n°2	24/11/15
Modification n°3	07/10/16
Modification n°4	17/02/17
Modification simplifiée n°1	28/09/2017
Modification n°5	24/09/2023



**LEGENDE**

- Limite de zone
- Espaces boisés classés
- Emplacement réservés pour équipements publics et d'intérêt général
- Emplacement réservé pour voirie
- Emplacement réservé pour cheminement piéton et pistes cyclables
- L.151-19 du code de l'urbanisme
- Jardin à protéger
- Arbre isolé ou alignement d'arbres à préserver
- Éléments architecturaux remarquables
- Espaces à requalifier
- Secteurs de bruit

**LEGENDE DES RISQUES**

Les zones indiquées sur ce document ont une valeur informative. Elles concernent les zones classées dans le présent document mais ne s'agissent pas d'une garantie absolue de l'absence de risque. Elles ne sont pas opposables aux dispositions légales. Elles ne sont pas opposables aux dispositions légales.

- Atlas des zones inondables
- LI moyen
- LI majeur ordinaire
- Inondabilité par ruissellement sur les pentes
- PER Mouvements de terrains
- PER tous risques confondus
- Canalisation de transport de gaz
- Bande de danger